



Rives de Saône
Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
COTE D'OR

Date de convocation :

10/02/2026

Date d'affichage :

10/02/2026

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260218-10_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

Séance du 18 février 2026

Délibération n°010 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 février à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Chivres (1 rue de la mairie 21250), sous la présidence de Sébastien DELACOUR, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 39

pouvoirs : 8

votants : 47

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Labergement les Seurre	Mme DUFOUR Joëlle M. DESMIST Xavier
Auwillars Sur Saône	M. JAUDAUX Marc	Labruyère	Mme GILARDET Céline
Bagnot	Mme THURILLAT Marie-Claude	Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne
Bonnencontre	M. PERRIN François	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Losne	Mme BREBANT Laurence Mme DUBIEF Martine M. JACOB Dominique
Brazey-en-Plaine	M. BARBE Joris M. DELEPAU Gilles Mme FRANCOIS Martine M. BOILLIN Jean-Luc Mme SEVESTRE Delphine	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Broin	M. GUITTON Jean-Christophe	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Charrey-sur-Saône	Mme LIAUD Evelyne	Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne
Chivres	Mme REVERDIAU Martine	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Echenon	M. ANTOINE Sylvain	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Esbarres	Mme SIRUGUE Corinne	Saint Jean de Losne	M. GAILLARD Hervé
Franxault	M. SIMAR Camille	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Glanon	M. BELORGEY Sébastien	Saint Usage	Mme HOSTALIER Valérie
Grosbois les tichey	Mme REVERCHON Bernadette	Seurre	M. BECQUET Alain M. ROUSSELET Jean-Louis M. DUBIEF Jack

Délégués Titulaires absents représentés :

Brazey en Plaine	Mme CENDRIER Marie	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Jallanges	M. VALENTIN Gilbert	Pouvoir à M. BECQUET Alain
Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line	Pouvoir à M. GAILLARD Hervé
Saint Usage	M. MATHELIN Jean	Pouvoir à Mme HOSTALIER Valérie
Samerey	M. GAUTHERON Anthony	Pouvoir à M. BRIOT Etienne
Seurre	Mme CHAPELOTTE Karine	Pouvoir à M. ROUSSELET Jean-Louis

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260218-10_2026-DE



	Mme GEOFFROY-DUPIN Géraldine	
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François	Pouvoir à Mme BEAUNEE Jocelyne

Délégués titulaires absents excusés :

Saint Jean de Losne	Mme DUPARC Marie-Line
Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Trouhans	M. SCHWAB Jean-François

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Aubigny en Plaine	Mme CLAIRET Sylvie
Bonnencontre	M. BERGE Eric
Broin	M. JOINIE Marc
Charrey-sur-Saône	M. COLOMBET Sébastien
Grosbois-lès-Tichey	M. MACHURET Benoît
Magny les Aubigny	M. LEVEQUE Didier

FISCALITE – Vote de la taxe GEMAPI 2026

Considérant les statuts de la Communauté de Communes et notamment sa compétence « GEMAPI »,

Vu l'article 1530bis du Code Général des Impôts relatif à la taxe GEMAPI, rappelant notamment que « le produit de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations »,

Il est proposé aux délégués communautaires de voter le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2026.

Pour rappel, en 2025 le produit de la taxe GEMAPI avait été voté à hauteur de 114 300€. En 2026, le montant total des dépenses estimées est de 134 612€ réparti comme suit :

Objet		2026
Prévention des inondations	Digue Trouhans	33 150 €
	PAPI Tille Vouge Ouche	1 955 €
	PAPI Saône et côte viticole	1 000 €
Gestion des Milieux Aquatiques	SMABVD	3 100 €
	SBV	22 700 €
	SBO	2 000 €
	SIA	2 700 €
	SIARGS	1 600 €
	SI La Sablonne	1 200 €
	EPTB SD	54 046 €
	EPTB SD - Délégation Item 2	3 250 €
Moyens internes	Adhésion France Dignes	810 €
	Charges de personnel	7 101 €
TOTAL		134 612 €

Considérant l'appel à cotisation voté ou envisagé par les différents syndicats à date de rédaction de la présente délibération, étant précisé que la Communauté de Communes demande lors des appels à cotisation, les justificatifs de correspondance entre le montant de la cotisation appelée et les missions exercées dans le cadre réglementaire de la GEMAPI,

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260218-10_2026-DE



Considérant le résultat de fonctionnement reporté de 2025 à 2026

Considérant l'avis favorable de la commission Cycle de l'Eau réunie le 3 février 2026,

Il est proposé aux délégués communautaires d'appeler un montant de taxe de 114 300€ pour l'année 2026 au titre de la compétence GEMAPI.

Les délégués communautaires :

- Arrêtent le produit de la taxe GEMAPI 2026 à 114 300€ pour l'année 2026,
- Chargent le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et financiers.

Vote à main levée :

Votants : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 47

Pour copie conforme,
Le Président, Sébastien DELACOUR

